



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N°19.03.03

OBJET : Rapport d'activité et de développement durable 2018

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **27 juin 2019**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;


Vu la loi n°2010.788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental en date du 24 juin 2019 ;

ATTESTE

de la présentation, devant l'Assemblée plénière, du Rapport d'activité et de développement durable 2018.

Le Président du Conseil régional,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bonneau', is written over the text 'Le Président du Conseil régional,'. The signature is stylized and extends downwards.

François BONNEAU

SIGNÉ ET AFFICHÉ LE : 28 JUIN 2019

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.